LE CLASSEMENT 2014 EN QUELQUES CHIFFRES

Nombre total de joueurs et joueuses classés : 380 045

2 100 248 matchs enregistrés dont : 1 455 399 en épreuves individuelles et 644 849 en épreuves par équipes.

Pour toute question relative au classement, vous pouvez contacter votre délégué de ligue. Coordonnées disponibles sur le site www.fft.fr



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

2, avenue Gordon-Bennett - 75016 Paris Tél. : 01 47 43 48 00 • Fax : 01 47 43 04 94 E-mail : fft@fft.fr

BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change



%001 Q₽

FFT/Dir. de la Compétition/Dir. Marketing et Communication • Photos: FFT • Imprimé sur papier recyclé





CLASSEMENT 2014



CLASSEMENT ÉLITE 1RE SÉRIE

(établi d'après les résultats obtenus entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013)

classem DAMES 2				ement 2013
1	BARTOLI	Marion	LY0	1
2	CORNET	Alizé	FLA	2
3	MLADENOVIC	Kristina	PAR	4
4	GARCIA	Caroline	LY0	10
5	RAZZAN0	Virginie	PAR	7

MESSIEURS			class	ement 2013
1	GASQUET	Richard	PAR	2
2	TSONGA	Jo-Wilfried	PAR	1
3	SIMON	Gilles	PAR	3
4	PAIRE	Benoît	PAR	6
5	BENNETEAU	Julien	PAR	5

SOMMAIRE

La licence et le classement	p. 4
L'espace du licencié	p. 4
Nouveautés année sportive 2014	p. 5
Nouveautés classement 2015	p. 6
Qu'est-ce que le classement ?	p. 6
Quel est le principe du classement ?	p. 8
Les règles de calcul du classement français	p. 9
1 Les normes de l'année sportive 2014	p. 9
2 Le delta V-E-2I-5G	p. 11
3 Barème de calcul du bilan	p. 13
4 Les w.o.	p. 13
5 Les bonifications	p. 14
Les formats courts et leurs coefficients	p. 15
La phase de calcul	p. 16
Les limitations de montée/descente	p. 17
Les deux classements intermédiaires	p. 18
Les autres mesures relatives au classement	p. 20
La pyramide du classement 2014	p. 22
Simulation et statistiques	p. 23

N.B.: entendre par joueurs: joueurs et joueuses

LA LICENCE ET LE CLASSEMENT

Le classement de la FFT est publié d'après les résultats de toutes les compétitions individuelles et par équipes homologuées par la FFT, des catégories 10 ans et plus, tout au long de l'année sportive.

La FFT établit **deux classements intermédiaires** (en février et en juin) et **un classement final** (en octobre).

L'année sportive débute le 1er octobre de l'année n et se termine le 30 septembre de l'année n+1. Elle porte le millésime de l'année n+1.

Les compétitions homologuées ne sont ouvertes qu'aux joueurs(ses) titulaires de la licence FFT et donc membres d'un club affilié à la FFT.

La licence FFT est votre carte d'identité sportive.

Vous ne devez avoir qu'une seule licence.

Avant de prendre part à toute compétition, individuelle ou par équipes, vous devez impérativement présenter au juge-arbitre de l'épreuve un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis en compétition, une pièce d'identité, ainsi que votre attestation de licence de l'année sportive en cours. La seule communication du numéro de licence ne suffit pas : le juge-arbitre exigera la présentation de l'attestation de licence.

Assurez-vous que les informations figurant sur votre attestation de licence sont exactes ; dans le cas contraire, contactez votre ligue.

Vous pouvez éditer votre attestation de licence à tout moment

Pour cela, connectez-vous sur le site Internet de la FFT : www.fft.fr (→ Espace du licencié.

L'ESPACE DU LICENCIÉ

L'espace du licencié vous permet :

- → d'éditer une attestation de votre licence ;
- → de consulter votre palmarès ;
- → de simuler votre classement au vu de votre palmarès ;
- → d'estimer le classement de vos adversaires ;
- → de vous évaluer en consultant vos statistiques.

QUESTIONS

- À quelle période dois-je me licencier?
 Vous pouvez le faire tout au long de l'année,
 sauf si vous souhaitez participer à une rencontre
 par équipes avec votre club. Dans ce cas,
 renseignez-vous auprès de votre ligue pour
 connaître la date limite de qualification.
- Puis-je me licencier directement à la FFT?
 Non, vous devez prendre votre licence dans un club affilié à la FFT.
- Si je comprends bien, je peux changer de classement trois fois en cours d'année sportive?
 Oui, lors des classements intermédiaires et lors du classement de fin d'année.

NOUVEAUTÉS ANNÉE SPORTIVE 2014

ACCESSION À L'ÉCHELON 40

Les licenciés non classés de 13 ans et plus sont concernés.

Trois possibilités pour accéder à l'échelon 40 :

- Le licencié qui participe à une épreuve homologuée en simple (tournoi, TMC, rencontre par équipes) et qui perd son match (hors w.o.).
- Le licencié ayant joué au moins un match (victoire ou défaite et hors w.o.) dans une épreuve de double homologuée (GS ou AEI).

Dans ces deux cas, il sera obtenu dès la sortie du classement suivant (intermédiaire ou de fin d'année).

• Le licencié qui participe à une animation (en simple ou en double) dans son club pourra être classé 40 sur proposition du président du club (saisie manuelle).

Le classement 40 sera **acquis pour** l'année sportive en cours, ainsi que **pour** l'année sportive suivante.

NOUVEAUTÉS CLASSEMENT 2015 (OCTOBRE 2014)

Numérotation des 100 meilleurs joueurs français Numérotation des 60 meilleures joueuses françaises

Pour les Hommes,

les 100 meilleurs seront classés de 1 à 100 :

- 1ère Série : 30 joueurs

Puis numérotés de 31 à 100 avec l'existence de deux échelons :

- De N° 31 à N° 60
- De N° 61 à N° 100

■ Pour les Femmes,

les 60 meilleures seront classées de 1 à 60 :

- 1ère Série : 20 joueuses

Puis numérotées de 21 à 60 avec l'existence de deux échelons :

- De N° 21 à N° 40
- De N° 41 à N° 60

Cette réforme engendre la suppression de l'échelon -30.

CLASSEMENT JEUNES

Pour cette année sportive 2014, les jeunes 9 ans (nés en 2005) n'ont plus de classement.

A compter du 1er octobre 2014 (année sportive 2015), les jeunes 9 ans (nés en 2006) et 10 ans (nés en 2005) n'auront pas de classement. Ils obtiendront leur premier classement le jour anniversaire de leur 11 ans.

QU'EST-CE QUE LE CLASSEMENT ?

Le classement est calculé à partir des résultats enregistrés dans la base informatique fédérale. Les résultats des matchs remontent du terrain par l'intermédiaire d'applications informatiques mises en place par la FFT. Ces applications s'appellent la Gestion Sportive (GS) pour les épreuves par équipes et l'AEI pour les épreuves individuelles.

Le club qui accueille une rencontre par équipes est responsable de la transmission des résultats à la FFT, via l'application GS en saisissant la feuille de matchs à l'issue de la rencontre.

Pour les épreuves individuelles, le club organisateur est responsable de la transmission de l'état de résultats via l'AEI à l'issue de l'épreuve.

LE CLASSEMENT NATIONAL SE COMPOSE DE QUATRE SÉRIES

Chaque série comprend un nombre défini d'échelons où sont placés les joueurs(ses) suivant leur niveau.

1RE SÉRIE

La 1^{re} série regroupe les meilleurs joueurs français. Le classement de 1^{re} série est arrêté à l'issue de l'année sportive par le Bureau fédéral sur proposition de la Commission fédérale de classement. Il est établi par comparaison des palmarès des joueurs concernés. L'ordre des cinq premiers joueurs français et des cinq premières joueuses françaises est déterminé d'après leur palmarès du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours, afin que soient pris en compte tous les résultats de l'année sportive internationale.

2E. 3E ET 4E SÉRIES

À l'issue du calcul, les compétiteurs sont classés à un échelon quand leur bilan est supérieur ou égal au nombre minimum de points requis à cet échelon (exception faite des joueurs qui descendent d'un classement).

La Commission fédérale de Classement détermine chaque année les normes de bilan minimum à chaque échelon de la pyramide. Le nombre de joueurs qui seront classés dans chaque échelon est fonction des normes retenues.

A partir du classement 2015, le nombre de joueurs numérotés sera d'un maximum de 60 joueuses chez les Dames et de 100 joueurs chez les Messieurs.

QUESTIONS

- Comment puis-je faire pour voir si les matchs que j'ai disputés seront bien enregistrés et vont être pris en compte pour le calcul du classement? Il suffit de se connecter sur le site www.fft.fr, rubrique Espace du licencié. Entrez dans votre espace et consultez votre palmarès. Vous pouvez ainsi visualiser l'ensemble des matchs qui sont remontés dans votre palmarès et qui sont pris en compte pour le calcul du classement.
- S'il me manque des matchs ou s'il y a des erreurs dans mon palmarès, qui dois-je appeler?
 Vous devez contacter votre ligue pour lui faire part de vos remarques. Les coordonnées des ligues se trouvent sur le site www.fft.fr, rubrique FFT, clubs et ligues.

QUEL EST LE PRINCIPE DU CLASSEMENT ?

Le classement français est établi selon **une méthode de calcul unique** pour les $2^{\rm e}$, $3^{\rm e}$ et $4^{\rm e}$ séries. Il est calculé par étapes successives.

Le principe du classement est le suivant : le classement est calculé en fonction du futur classement de chacun des adversaires et d'après les barèmes et normes fixés par le Bureau fédéral sur proposition de la Commission fédérale de classement.

Le classement des 2°, 3° et 4° séries: à l'issue de la phase de calcul, les compétiteurs sont confirmés à l'échelon calculé, à l'exception des joueurs numérotés pour lesquels une harmonisation peut être faite car cela reste un concours.

QUESTIONS

- Que je sois en 4º série ou en haut de la 3º série, le classement est-il calculé de la même manière ?
 Oui, il y a une seule et même méthode de calcul.
- Si j'ai bien compris, le classement des joueurs et des joueuses de 1^{re} série n'est pas calculé informatiquement...

 Effectivement, le classement de 1^{re} série est établi en prenant en compte les résultats des joueurs: leurs victoires, leurs défaites significatives, leurs performances notables dans les différents tournois. Chaque palmarès

est étudié par la Commission fédérale de

LES RÈGLES DE CALCUL DU CLASSEMENT FRANÇAIS

1 Les normes de l'année sportive 2014

Seules les meilleures victoires, en nombre limité, sont prises en compte pour chaque compétiteur.

- Le nombre de victoires prises en compte pour un compétiteur est fonction :
 - de son classement à l'échelon calculé ;
 - du bilan V-E-2I-5G.
- V = nombre de victoires (victoires par w.o. et bonus championnats compris);
- E = nombre de défaites à échelon égal (défaites par w.o. non comprises);
- I = nombre de défaites à 1 échelon inférieur (défaites par w.o. non comprises);
- G = nombre de défaites à 2 échelons inférieurs (à partir du troisième, chaque w.o. est considéré comme une défaite à 2 échelons inférieurs).

Le tableau ci-dessous indique non seulement le nombre minimum de points requis à chaque échelon, mais aussi, en fonction du classement du compétiteur, le nombre de victoires de base prises en compte.

NORMES CLASSEMENT VALABLES POUR LES CLASSEMENTS INTERMEDIAIRES * ANNÉE SPORTIVE 2014

CLASSEMENTS INTERMEDIAIRES		ANNEE SPURTIVE 2014		
	CLASSEMENT FÉMININ		CLASSEMEN	NT MASCULIN
ÉCHELON	Bilan minimum à l'échelon	Nbre de victoires de base prises en compte	Bilan minimum à l'échelon	Nbre de victoires de base prises en compte
40	-	-	-	-
30/5	6	6	6	6
30/4	70	6	70	6
30/3	120	6	120	6
30/2	170	6	170	6
30/1	210	6	210	6
30	260	8	280	8
15/5	290	8	300	8
15/4	300	8	310	8
15/3	310	8	320	8
15/2	330	8	340	8
15/1	350	8	370	8
15	400	9	430	9
5/6	400	9	430	9
4/6	430	9	430	9
3/6	490	10	460	10
2/6	550	11	490	10
1/6	600	12	540	11
0	650	14	600	12
-2/6*	740	15	750	15
-4/6*	750	16	850	17
-15*	800	17	950	19
-30*	850	17	1000	20
Promotion*	910	19	1100	22
1 ^{re} série	-	-	-	-

Les normes des échelons négatifs seront modifiées suite à la réforme de la numérotation des 60 meilleures joueuses françaises et des 100 meilleurs joueurs français.

Au nombre de victoires prises en compte viennent éventuellement s'ajouter des victoires supplémentaires, ou au contraire se soustraire une ou plusieurs victoires.

2 Le delta V-E-2I-5G

Le tableau suivant indique le nombre de victoires à soustraire ou à ajouter en fonction de la différence V-E-21-5G, où :

- V = nombre de victoires (victoires par w.o. et bonus championnats compris);
- E = nombre de défaites à échelon égal (défaites par w.o. non comprises);
- I = nombre de défaites à 1 échelon inférieur (défaites par w.o. non comprises);
- G = nombre de défaites à 2 échelons inférieurs (défaites par w.o. non comprises) à partir du troisième, chaque w.o. est considéré comme une défaite à 2 échelons inférieurs.

ANNÉE SPORTIVE 2014 : CLASSEMENTS			
	V-E-2I-5G	NOMBRE DE VICTOIRES À AJOUTER OU À SOUSTRAIRE	
	de 0 à 4	+1	
	de 5 à 9	+2	
4º série	de 10 à 14	+3	
	de 15 à 19	+4	
	de 20 à 24	+5	
	25 et plus	+6	
	de 0 à 7	+1	
	de 8 à 14	+2	
3° série	de 15 à 22	+3	
	de 23 à 29	+4	
	de 30 à 39	+5	
	40 et plus	+6	
	-41 et moins	-3	
	de -31 a -40	-2	
	de -21 à -30	-1	
	de -1 à -20	0	
2º série positive	de 0 à 7	+1	
(de 15 à 0)	de 8 à 14	+2	
	de 15 à 22	+3	
	de 23 à 29	+4	
	de 30 à 39	+5	
	40 et plus	+6	
	-81 et moins	-5	
	de -61 à -80	-4	
	de -41 à -60	-3	
	de -31 à 40	-2	
	de -21 à -30	-1	
2º série	de -1 à -20	0	
(négatifs et	de 0 à 9	+1	
Promotion)	de 10 à 19	+2	
	de 20 à 24	+3	
	de 25 à 29	+4	
	de 30 à 34	+5	
	de 35 à 44	+6	
	45 et plus	+7	
Sanction : 2° série (de 15 à Promotion)	-100 et moins	Descente d'un échelon par rapport au classement calculé	

QUESTIONS

- Je suis 30/1. À ce classement, on prend les six meilleures victoires mais, cette année, je n'ai que quatre victoires. Que se passe-t-il? Les quatre victoires seront prises en compte.
- J'ai cinq victoires avec un format court dont le coefficient est à 0,6. Cela fait-il cinq victoires ou seulement trois victoires?
 L'équivalent de trois victoires sera comptabilisé.

QUESTIONS

- La défaite est-elle vraiment pénalisante?
 Oui, les défaites sont pénalisantes. Un nombre
 de défaites élevé entraînera la diminution du
 nombre de victoires qui seront prises en compte
 pour le calcul du classement.
- Concrètement, comment dois-je faire pour calculer le nombre total de victoires à prendre en compte en fonction du delta V-E-2I-5G? Cela me semble très compliaué...

Le V-E-2I-5G se recalcule à chaque passage dans l'ordinateur. Il prend le nombre total de victoires moins :

- 1 fois les défaites à échelon égal (E)
- 2 fois les défaites à un échelon inférieur []
- 5 fois les défaites à deux échelons en-dessous et plus (G)

Existe-t-il une aide pour calculer le nombre total de victoires prises en compte (V-E-2I-5G)?
Oui, vous pouvez l'évaluer automatiquement en vous connectant à la simulation de classement dans l'espace du licencié (www.fft.fr rubrique Espace du licencié).

 Si je joue un tournoi en format court, est-ce que le nombre de victoires calculé en fonction de la différence V-E-2I-5G sera le même?
 Le nombre de victoires et défaites sera pondéré suivant le coefficient utilisé mais ajoutera, s'il est positif, des victoires pleines (voir page 15: les formats courts et leurs coefficients).

3 Barème de calcul du bilan

Un nombre de points est attribué à chaque victoire.

Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	+120 points
Victoire à 1 échelon au-dessus	+90 points
Victoire à échelon égal	+60 points
Victoire à 1 échelon en dessous	+30 points
Victoire à 2 échelons en dessous	+20 points
Victoire à 3 échelons en dessous	+15 points
Victoire à 4 échelons et plus en dessous	0 point

QUESTIONS

• Qu'est-ce que le bilan d'un joueur?
Le bilan est le nombre de points obtenus au classement calculé en fonction du nombre de victoires prises en compte, du nombre de points par partie gagnée, du nombre de défaites significatives et des bonifications.



À partir du troisième, chaque w.o. est considéré comme une défaite à deux échelons inférieurs.

À partir du cinquième, le classement harmonisé est rabaissé d'un échelon par rapport au classement calculé.

5 Les bonifications

	LES BONIFICATIONS				
BONUS CHAMPIONNATS	Par partie gagnée en championnats de France et en championnats individuels jeunes/seniors/seniors plus : phases départementales, régionales (par élimination directe ou par poules en 4° série)	15 points par partie gagnée maximum 45 points (hors w.o.)			
BONUS POUR ABSENCE DE DÉFAITES SIGNIFICATIVES	En cas d'absence de défaites significatives là échelon égal ou inférieur), attribuées à partir de 30/2, et pour un minimum de 5 matchs, victoires et défaites par w.o. exclues, victoires bonus championnats exclues	150 points en 2° série 100 points en 3° série 50 points en 4° série à partir de 30/2			
			Bonus attribué		
	Variable suivant le classement	Inférieur à 250	500		
BONUS	ATP / WTA du joueur ou de la	De 251 à 300	400		
ATP/WTA	joueuse à mi-janvier, à mi-mai et en fin d'année sportive (mi-sep- tembre)	De 301 à 400	300		
		De 401 à 500	200		
		De 501 à 600	100		
			50		

QUESTIONS

- Qu'est-ce qu'une défaite significative ? Il s'agit d'une défaite à classement égal ou à classement inférieur.
- Si j'ai cinq w.o. ou plus au cours de l'année sportive, cela entraîne-t-il une répercussion sur mon classement?

Oui. À partir du cinquième w.o., le classement harmonisé est automatiquement descendu d'un échelon. Par exemple, un joueur à 30 qui n'a pas le bilan nécessaire pour se maintenir descend à 30/1 et, s'il a cinq w.o. ou plus, il sera classé à 30/2.

LES FORMATS COURTS ET LEURS COEFFICIENTS

Les formats courts et leurs coefficients

Les matchs en format court concernent exclusivement les joueurs non classés et de 4° série.

Le calcul du classement prend en compte les nouveaux formats et applique les coefficients pondérateurs suivants :

FORMAT	COEFFICIENT
Format C et D: 3 sets de 4 jeux ➤ Jeu décisif à 4-4	0,6
Format E et F: 3 sets de 3 jeux ➤ Jeu décisif à 2-2	0,4
Format G : 3 jeux décisifs	0,2

Pour information:

Les jeunes compétiteurs de 10 ans disputent leurs parties dans un format adapté à leur âge. Ce format n'est pas considéré comme un format court.

ÂGE	FORMAT	COEFFICIENT
10 ans	Format I: 3 sets à 5 jeux ➤ Jeu décisif à 4-4	1

Le nombre de points attribués à chaque victoire, dans les formats courts, est le suivant :

	Coef. 0,6	Coef. 0,4	Coef. 0,2
Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	72	48	24
Victoire à 1 échelon au-dessus	54	36	18
Victoire à échelon égal	36	24	12
Victoire à 1 échelon en dessous	18	12	6
Victoire à 2 échelons en dessous	12	8	4
Victoire à 3 échelons en dessous	9	6	3
Victoire à 4 échelons et plus en dessous	0	0	0

QUESTIONS

- Je suis 15/3. Puis-je faire des matchs en format court?
 - Non, les matchs en format court ne concernent que les non-classés et les 4° série.
- Pourquoi les 8 et 9 ans n'ont-ils pas de coefficient? Il n'y a pas de compétition homologuée en 8 et 9 ans. Aussi les matchs des 8 et 9 ans ne sont pas pris en compte pour le calcul du classement. Il n'y a donc pas de coefficient.
- En catégorie 10 ans, il y a un format court et pourtant le coefficient est de 1. Pourquoi? Le format des 10 ans n'est pas un format court, c'est le format officiel de cette catégorie d'âge. C'est pourquoi le coefficient est de 1.

LA PHASE DE CALCUL

La norme unique

Depuis l'année sportive 2011, pour accéder à un échelon, il faut avoir les points de maintien à cet échelon. (Voir tableau des normes de bilan minimum requis)

Principe du calcul

Le joueur est proposé à l'échelon le plus haut auquel il peut prétendre, c'est-à-dire au classement de l'adversaire le mieux classé (classement avant le début du calcul) qu'il a battu au cours de l'année, plus un échelon s'il est en 2° ou 3° série ou deux échelons s'il est en 4° série : c'est ce qui détermine le classement maximum qu'il peut atteindre (Pmax).

À chaque passage de l'ordinateur, le joueur sera placé à son Pmax et descendra jusqu'à ce qu'il ait le nombre de points nécessaire pour être stabilisé à un échelon.

QUESTION

 Avec cette nouvelle norme de calcul, est-ce qu'il sera plus facile ou plus difficile de monter d'un échelon?

Ni plus facile, ni moins facile. Le principe du nombre de points minimum requis – calculé à l'échelon – permet un traitement plus équitable de l'ensemble des classements, mais la pyramide du classement ne sera pas modifiée de facon significative.

LES LIMITATIONS DE MONTÉE/DESCENTE

S'ajoutent au principe de calcul les dispositions ci-dessous:

LA LIMITATION DE DESCENTE

La descente est limitée à un échelon. Elle peut être de deux échelons pour les compétiteurs ayant cinq w.o. et plus.

Elle peut être même de trois échelons si, en plus, un joueur de 2° série obtient un delta V-E-2I-5G égal ou inférieur à -100.

LA LIMITATION DE MONTÉE

Un joueur ne peut monter plus haut qu'un échelon audessus du classement d'origine (classement avant calcul) de tous ceux qu'il a battus ou, si ce meilleur classement est en 4° série, de deux échelons au-dessus.

S'il n'a battu que des joueurs moins bien classés que lui, il ne pourra alors monter plus haut qu'un échelon au-dessus de son propre classement d'origine ou, si ce dernier est en 4° série, de deux échelons au-dessus. Les bonus aux vainqueurs de championnats ne sont pas pris en compte pour la détermination de ce classement maximal.

BONUS AU VAINQUEUR D'UN CHAMPIONNAT DE LIGUE JEUNES, SENIORS ET SENIORS +

Quel que soit le nombre de joueurs ou joueuses ayant participé à la compétition, le vainqueur d'un championnat de ligue jeunes, seniors et seniors + est crédité d'une victoire à l'échelon (au jour de la rencontre) du joueur le mieux classé ayant effectivement participé et été battu sur le terrain, à l'exception du vainqueur lui-même.

Le nombre de bonus, parmi les victoires prises en compte, est limité à deux.

Il n'y a pas de bonus pour les vainqueurs de championnats départementaux.

QUESTIONS

- La limitation de montée est-elle une règle qui prime sur le calcul du classement?
 Oui, c'est une règle bloquante.
- Je ne peux pas monter plus haut qu'un échelon audessus du meilleur joueur que j'ai battu. Si ce joueur monte 15/5 au classement d'octobre et si j'ai le nombre de points suffisants, est-ce que je peux monter 15/4?

Non, le classement pris en compte est le classement du joueur avant le calcul du classement et non pas le classement qu'obtient ce joueur à l'issue du calcul du classement final.

LES DEUX CLASSEMENTS INTERMÉDIAIRES

Il y a deux classements intermédiaires en cours d'année sportive, l'un en février et l'autre en juin. Les dates retenues pour cette année sont :

Date limite de prise en compte de résultats enregistrés à la FFT	Date de mise en ligne des classements intermédiaires et mise en application	
Jeudi 6 février 2014	lundi 10 février 2014	
Jeudi 5 juin 2014	Lundi 9 juin 2014	

Les règles générales de calcul sont identiques à celles de la fin d'année sportive, à l'exception des dispositions spécifiques suivantes:

- Base de calcul : résultats enregistrés à la FFT à la date de prise en compte.
- La 1^{re} série n'est pas concernée.
- Le calcul est effectué sur un seul passage informatique, c'est-à-dire que, contrairement au calcul de fin d'année, c'est le classement d'origine des adversaires qui est pris en compte.
- Les compétiteurs peuvent accéder à un échelon supérieur, mais en aucun cas ne peuvent descendre.
- Il n'y a pas d'harmonisation.
- Le classement intermédiaire n'a pas de rectificatif (article 39.2.G des Règlements sportifs).
- Catégories d'âge concernées (en accord avec la direction technique nationale) :
 - → classement février : 13 ans et plus.
- → classement juin : 11 ans et plus.

QUESTIONS

- Si je monte à un classement intermédiaire, suis-je assuré de ne pas descendre au classement d'octobre ?
 - Les deux classements sont indépendants l'un de l'autre. Vous pouvez très bien monter lors d'un classement intermédiaire et descendre au classement de fin d'année.
- Peut-on monter aux deux classements intermédiaires ? Oui.
- Est-ce que je peux jouer avec mon nouveau classement intermédiaire dès sa sortie?
 Oui, vous pouvez jouer avec votre nouveau classement immédiatement SAUF si vous êtes déjà inscrit dans un tournoi et que celui-ci a commencé. Dans ce cas, vous terminez ce tournoi avec le classement avec lequel vous vous êtes inscrit. Concernant les rencontres par équipes, il faut vous rapprocher de l'organisateur du championnat afin de savoir si ce nouveau classement intermédiaire est appliqué; cela peut dépendre en effet du type d'organisation du championnat (poules, tableaux).

LES AUTRES MESURES RELATIVES AU CLASSEMENT

MATERNITÉ

En cas de maternité, les joueuses classées peuvent bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement. Pour cela, vous devez fournir au président de votre Commission régionale de classement, pour le 7 septembre au plus tard, une photocopie de la licence de l'année sportive en cours et un certificat médical attestant la grossesse (5 mois minimum au cours de l'année sportive). Concernant les maternités, aucune demande ne sera acceptée pour le rectificatif.

UNIVERSITAIRE

Un joueur français, licencié en France et effectuant ses études aux États-Unis durant toute l'année scolaire, peut bénéficier d'un blocage de classement. Pour cela, il doit adresser un courrier au service Classement pour le 7 septembre au plus tard, dans lequel il doit préciser l'université et la division dans laquelle il joue. Il peut également mentionner son classement NCAA. s'il en a un.

REPRISE DE COMPÉTITION

Tout joueur ou toute joueuse ayant demandé à ne plus figurer au classement officiel de la FFT, ainsi que tout(e) ancien(ne) classé(e) en 3°, 2° ou 1° série a l'obligation, s'il (elle) souhaite ultérieurement reprendre la compétition, de demander au préalable une assimilation à un classement à la Commission fédérale de classement, par l'intermédiaire de sa ligue. Un tel joueur ou une telle joueuse participant à un championnat de non-classés ou de 4° série sans avoir, au préalable, demandé une assimilation à un classement, ne sera pas autorisé(e) à poursuivre la compétition s'il lui est attribué un classement en 3° ou 2° série

BLESSURE

Les règlements sportifs de la FFT n'autorisent pas le blocage du classement pour cause de maladie ou de blessure sauf pour les joueurs de 1^{re} série. Pour cela, il faut justifier d'un arrêt minimum de 5 mois au cours de l'année sportive, dont 12 semaines consécutives. Cette mesure de blocage relative aux joueurs de 1^{re} série n'est toutefois pas reconductible, et ne peut donc pas s'appliquer deux années sportives consécutives.

Pour tout autre joueur qui, à la suite d'une maladie ou d'une blessure, ne peut pas se maintenir à son échelon lors du calcul final du classement, la descente est limitée à un échelon.

Toutefois, au vu de son dossier médical et de son palmarès, il pourra être réintégré à son ancien classement dès que les résultats obtenus depuis sa reprise d'activité montrent qu'il a récupéré le niveau qui était le sien avant son arrêt (mêmes conditions : 5 mois minimum au cours de l'année sportive, dont 12 semaines consécutives) : 3 victoires minimum à un échelon supérieur à celui auquel est classé le compétiteur le jour de sa reprise de compétition sont requises.

La demande de reclassement doit être transmise par le président de la Commission régionale de classement. Une attestation de classement sera alors délivrée au joueur ou à la joueuse, avec date d'application immédiate.

ASSIMILATION À UN CLASSEMENT

En cours d'année sportive, la Commission fédérale de classement peut délivrer à un compétiteur une assimilation à un classement. Ce changement de classement doit être au minimum de trois échelons en 3° et 4° série et de deux échelons en 2° série au-dessus du niveau du compétiteur. Cette demande est effectuée via le président de la Commission régionale de classement et doit être justifiée.

LE CLASSEMENT DE DOUBLE

Il n'y a pas de classement de double spécifique: il est identique au classement de simple. Seule exception: les joueurs ayant un classement de double de niveau 1^{re} série.

LE RECTIFICATIF

Le rectificatif ne concerne que des erreurs qui auraient pu être commises sur certains matchs. Il est publié fin novembre.



Les quatre séries du classement sont composées d'un nombre défini d'échelons où sont placés les joueurs(ses) suivant leur niveau dans la hiérarchie du tennis français.

PYRAMIDE 2014 À L'ISSUE DE L'ANNÉE SPORTIVE 2013

Nombre de joueurs(ses) français(es) classé(e)s et licencié(e)s dans un club affilié.

Pyramide M		Pyramide	
1 ^{re} série	37	1 ^{re} série	21
Promotion	37	Promotion	21
-30	34	-30	21
-15	66	-15	31
-4/6	107	-4/6	55
-2/6	155	-2/6	82
0	269	0	81
1/6	400	1/6	148
2/6	668	2/6	230
3/6	972	3/6	384
4/6	1 542	4/6	674
5/6	2 258	5/6	910
15	3 151	15	1187
2º série	9 659	2º série	3 824
15/1	3 545	15/1	1 535
15/2	8 174	15/2	2 068
15/3	9 860	15/3	2 584
15/4	12 286	15/4	3 583
15/5	15 640	15/5	4 573
30	20 574	30	6 502
3º série	72 079	3º série	20 845
20/1	07.007	20/1	0.000
30/1	26 927	30/1	8 398
30/2	27 200	30/2	8 282
30/3	30 013	30/3	9 531
30/4	37 091	30/4	11 825
30/5	43 795	30/5	14 348
40	36 560	40	11 825
4º série	201 586	4º série	64 209
Total	283 361	Total	88 899
iolal	203 301	iolat	00 077

SIMULATION DE CLASSEMENT ET STATISTIQUES



Sur le site de la FFT, dans l'espace du licencié, il est proposé à chaque compétiteur de :

- → consulter son palmarès ;
- → utiliser l'écran pour ajouter des matchs qui ne sont pas encore remontés dans le palmarès, modifier le classement des adversaires. Tout cela pour faire une simulation de classement pour le classement intermédiaire ou pour le classement final;
- → consulter le palmarès d'autres compétiteurs ;
- → effectuer des statistiques par rapport à son palmarès :
- → éditer son attestation de licence.

OUESTION

• Est-il difficile d'obtenir son premier classement ? Non. Il suffit de participer à une compétition ou une animation pour être classé à 40 et, si vous gagnez un match, même en format court, vous serez classé à 30/5.